



Règlement intérieur carte Illicado comité d'entreprise Courtepaille

2018



Conditions d'attribution :

1 ou 2 Carte(s) Cadeau d'une valeur unitaire de 30 € par salarié

Contribution de 15€ de la part du comité d'entreprise

- **Etre salarié Serare Courtepaille depuis 6 mois à la date de la commande** quelque soit la durée du contrat de travail (temps complet, temps partiel ou extra)
- **Maximum 2 cartes par salarié soit une contribution de 30 €**
- **Faire partie de l'effectif au moment de la demande**

Complétez Le bon de commande et joignez y le haut de votre dernier bulletin de salaire (afin de valider l'ancienneté requise)

Dépêchez vous, il n'y en aura pas pour tout le monde.

Pour tout renseignement merci de contacter ou Catherine au 0603393410